



PROCÈS-VERBAL N° 13

Réunion du :	Lundi 26 Mars 2018
Présidence :	Alain CHARRANCE
Présents :	Wahib ALIMI – Sylvain DENIS – Maxime EVEILLE – Willy FRESHARD – Jérôme MOUSTEY – Gérard NEGRIER
Assiste :	Oriane BILLY
Excusés :	Joël BEASSE – Nicolas BOURDIN – Paul ESNAULT – Gabriel GO

Préambule :

M. ALIMI Wahib, membre du club Nantes Doulon FC (553688), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. EVEILLE Maxime, membre du club Montaigu FC (507116), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

02. Retour sur le PV n°12 du 14 Février 2018

Pas d'observation particulière de la Commission.

03. Point sur les Championnats de Division Honneur Futsal « ex-territoire Atlantique » et « ex-territoire Maine » – 2017/2018

➡ **Classements**

La Commission prend connaissance des classements établis au 26 Mars 2018, après :

- 18 journées pour le Championnat DH Futsal ex-Atlantique,
- 11 journées pour le Championnat DH Futsal ex-Maine.

➡ **Demande de modification de match**

La Commission prend connaissance de la demande faite via Footclubs par Laval Nord AS et accepté par Le Mans Futsal, d'avancer le match initialement prévu au 04 Mai 2018, au 20 Avril 2018 :

- Match n°19695828 : 14^{ème} journée : Laval Nord AS 1 / Le Mans Futsal 1

La Commission valide cette demande.

➡ **Matches en retard**

Division Honneur – Groupe A :

- Match n°19692892 – 18^{ème} journée : Nantes Doulon FC 1 / Châteaubriant Voltigeurs 1 (programmé au 07/04/2018)
- Match n°19692870 – 14^{ème} journée : Nantes Doulon FC 1 / Nantes C'West Futsal 2 (programmée au 14/04/2018)
- Match n°19692855 – 12^{ème} journée : Montaigu FC 1 / St Herblain Pépite 1 (programmé au 14/04/2018)
- Match n°19692849 – 11^{ème} journée : Nantes Doulon FC 1 / Montaigu FC 1 (programmé le 02/05/2018)

➡ **Match à huis clos**

- Match n°19692870 – 14^{ème} journée : Nantes Doulon FC 1 / Nantes C'West Futsal 2 – programmée le Samedi 14 Avril 2018. La Commission décide que ce match se déroulera à huis clos total.

➡ **Forfait d'avant match**

Match n°19695812 : Le Mans Futsal 1 / Laval AS 1 – 10^{ème} journée de DH Futsal Groupe M

La Commission prend note du forfait de l'équipe de Laval AS 1 contre Le Mans Futsal 1, lors de la rencontre du Vendredi 09 Mars 2018.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, Laval AS :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse, montant qui sera débité du compte du club par les services de la Ligue,
- Est amendé du coût d'engagement.

Match n°19695817 : Le Mans FC Futsal 1 / Laval Etoile FC 2 – 11^{ème} journée de DH Futsal Groupe M

La Commission prend note du forfait de l'équipe de Laval Etoile FC 2 contre Le Mans FC Futsal 1, lors de la rencontre du Mercredi 14 Mars 2018.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, Laval Etoile FC :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse, montant qui sera débité du compte du club par les services de la Ligue,
- Est amendé du coût d'engagement.

➔ Demandes de modifications de matchs (changements de dates/horaires/salles)

La commission rappelle que toute demande de changement de dates/horaires/salles devra être effectuée par les clubs 10 jours au moins avant la date de la rencontre en utilisant **OBLIGATOIREMENT** la procédure « Modification de match » à suivre sur Footclubs.

04. Point sur les compétitions Jeunes Futsal – 2017/2018

➔ Classements

La Commission prend connaissance des classements établis au 26 Mars 2018 et des résultats, après :

- 3 journées pour les U17,
- 4 journées pour les U15,
- 3 journées pour les U13,
- 4 journées pour les U11.

➔ Matchs en retard – Championnat Jeunes U15

- Match n°20316611 – 4^{ème} journée : Nantes Métropole Futsal 1 / Nantes Doulon FC 1 (programmé au 30/03/2018)

➔ Challenge Futsal Jeunes Pays de la Loire

La Challenge a débuté le 11 Mars 2018 pour les catégories U13 et U17, et le 18 Mars 2018 pour les catégories U11 et U15. A noter, l'entrée de Nantes C'West Futsal avec une équipe engagée par catégorie.

05. Coupe Nationale Futsal – 2017/2018

➔ Résultats des 16èmes de Finale de la Coupe Nationale Futsal – 03 Mars 2016

Girondins Futsal 1 / Nantes C'West Futsal 2 : **4 – 6**

Vannes Ria Futsal 1 / Nantes Métropole Futsal 1 : **1 – 10**

➔ Tirage des 8èmes de Finale effectué le Mercredi 07 Mars 2018 au siège de la FFF

Futsal Saône Mont d'Or 1 / Nantes Métropole Futsal 1

Saint Jean Ruelle FCO / Nantes C'West Futsal 1

➔ Résultats des 8èmes de Finale de la Coupe Nationale Futsal – 24 Mars 2018

Futsal Saône Mont d'Or 1 / Nantes Métropole Futsal 1 : **7 – 5**

Saint Jean Ruelle FCO / Nantes C'West Futsal 1 : **5 – 5 (qualifié TAB)**

06. Coupe Pays de la Loire Futsal – 2017/2018

➡ Forfait d'avant match

Match n°20348463 : Nantes Doulon FC 1 / Le Mans Dream Team 1 – Quarts de Finale

La Commission prend note du forfait de l'équipe de Le Mans Dream Team 1 contre Nantes Doulon FC 1, lors de la rencontre du Samedi 24 Mars 2018.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, Le Mans Dream Team :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse, montant qui sera débité du compte du club par les services de la Ligue,
- Est amendé du coût d'engagement.

➡ Résultats des Quarts de Finale

La Commission homologue les résultats des rencontres des Quarts de Finale de la Coupe Pays de la Loire Futsal du Samedi 24 Mars 2018, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni réclamation, ni présenté d'irrégularité.

➡ Tirage des Demi-Finale

La Commission procède au tirage au sort intégral, en présence des clubs invités, des rencontres des Demi-Finale programmées le Samedi 28 Avril 2018 à 16h00 dans la salle du club premier nommé, sauf cas particuliers liés aux disponibilités de salle. Les frais d'arbitrage seront à la charge du club recevant.

Saint Herblain Pépite 1 / Châteauneuf Black Pink 1

Nantes C'West Futsal 2 / Nantes Doulon FC 1 : La Commission décide que ce match se déroulera à huis clos total.

07. Sites de l'organisation des Finales

Champion Division Honneur Pays de la Loire

Samedi 19 Mai 2018 : Salle Léonard de Vinci – La Guyonnière (85). Club support : Montaigu FC

Finale Play-Off Jeunes

Samedi 19 Mai 2018 : Salle Léonard de Vinci – La Guyonnière (85). Club support : Montaigu FC

Finale Coupe Pays de la Loire Futsal

Samedi 12 Mai 2018 à 17h00 : Salle Alice Milliat – Les Sorinières (44). Après visite effectuée et contact avec le Directeur des Sports. Courrier officiel adressé au Maire. En lever de rideau à 14h30 : Rencontre de Futsal Féminin.

08. Projection sur les Championnats 2018/2019 (R1 et R2)

Modifications règlementaires des Championnats Régionaux et Départementaux 2018/2019, et ventilation pour la saison 2019/2020 validées par le CODIR du 13 Mars 2018 et présentées à l'Assemblée Générale du 21 Avril 2018 à Ancenis.

09. Programme de Performance Fédéral Futsal

Point sur les stages U15 (05 et 06 Mars 2018) et U18 (08 et 09 Mars 2018) à Sablé sur Sarthe.

Prochains matchs amicaux :

- U18 Elite Futsal : 28 Mars 2018 – Gymnase Pré Gauchet à Nantes (20h15)
- U18 Avenir Futsal : 04 Avril 2018 – Salle Léonard de Vinci à La Guyonnière (20h15)
- U15 Futsal : 08 Avril 2018 – Gymnase de la Halvêque à Nantes (10h45)

10. Courriers – Courriels – Questions diverses

Angers L2M Futsal :

La Commission prend donc note du Procès-verbal de la CR Discipline du 10.03.2018 prononçant la mise hors compétition jusqu'au 01.07.2019 du club d'ANGERS L2M.

S'agissant du Championnat DH Futsal Groupe Atlantique :

La Commission, sous réserve de recours éventuels :

- Intègre dans le calendrier du championnat DH Futsal Groupe Atlantique la mise hors compétition du club d'ANGERS L2M.
- Conformément à l'article 12 du Règlement de l'épreuve, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés. La Commission actualise en ce sens le classement.

La Commission demande au service administratif de transmettre cette information à tous les clubs du groupe concerné.

S'agissant de la Coupe Pays de la Loire Futsal :

La Commission, sous réserve de recours éventuels :

- Prend note de la mise hors compétition du club d'ANGERS L2M qui devait disputer les **8èmes de Finale** de l'épreuve contre LE MANS DREAM TEAM FUTSAL.
- Acte la qualification de LE MANS DREAM TEAM FUTSAL pour affronter NANTES DOULON FUTSAL (club recevant) en ¼ de Finale le 24.03.2018.

La Commission demande au service administratif de transmettre cette information aux trois clubs concernés.

11. Calendrier

Prochaine réunion : Date non arrêtée à ce jour.

Le Président
Alain CHARRANCE



Le Secrétaire de séance
Sylvain DENIS

